

COMMUNIQUE  
du  
CONSEIL SCIENTIFIQUE en MEDECINE

---

**ECOS Nationaux 2026**

Concernant les connaissances exigibles aux épreuves nationales des ECOS de juin 2026, le Conseil scientifique en médecine retient les règles suivantes :

1. Le respect de l'AMM du médicament ;
2. Les pratiques en vigueur recommandées par les collèges d'enseignants et les sociétés savantes françaises. Les nouvelles recommandations sont prises en compte jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Les connaissances en lien avec les recommandations publiées après cette date ne sont pas exigibles. Le Conseil scientifique en médecine évalue les compétences attendues de fin de second cycle des études médicales dans des situations professionnelles précisées dans l'Annexe 2 « situations cliniques de départ », et intégrant les connaissances détaillées dans l'Annexe 1 « programme de connaissances du 2<sup>ème</sup> cycle », de l'Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé.

Le Conseil scientifique en médecine s'appuie sur les documents pédagogiques incluant les référentiels qui ont été publiés ou mis en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Fait à Paris le 03 avril 2026

Pour le Conseil scientifique en médecine

Pr Damien Roux – Président

Pr José Labarère – Vice-président

Pr Pierre Nazeyrollas – Secrétaire

Pr Tristan Mirault – Membre